



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 juillet 2023

| Nombre de membres | |
|-------------------|-------------|
| Afférent au CC | En exercice |
| 70 | 70 |
| Présent | Votant |
| 48 | 60 |

Date de convocation

29 juin 2023

Gestion des déchets – Scénarios d'aménagement des déchetteries

**N° de la délibération
2023-431**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 5 juillet 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Marc SIMONEL, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Nathalie RAZE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT

Un diagnostic des déchetteries du territoire a été effectué en 2019, il en découlait que les trois sites avaient besoin de travaux pour une remise aux normes.

En complément, le tri des déchets acceptés en déchèterie a fortement évolué ces dernières années, notamment avec la mise en place de nombreux Eco-organismes. Une nouvelle étape à venir cette année avec la mise en place de la Responsabilité Elargi du Producteur (REP) pour les Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

C'est pourquoi aujourd'hui les déchetteries ont besoin d'être restructuré afin d'accueillir ces nouvelles filières avec un renforcement du rôle d'agent de déchèterie pour expliquer et accompagner l'ensemble des usagers dans le geste de tri de plus en plus complexe. Ceci est d'autant plus important qu'il y a un enjeu financier important à l'amélioration du geste de tri afin de minimiser les dépôts de la benne « tout venants » au vu de l'évolution des prix de traitement qui se cumule à l'augmentation de la TGAP actuelle et à venir.

Projet de territoire

Le projet de territoire d'ARCHE Agglo en cours de validation reprend les projets pour les années à venir. La fiche projet n°5 est dédiée au réemploi et aux déchèteries (« Economie Circulaire : Innovation territoriale et réhabilitation des déchèteries »).

Proposition d'aménagement par site (étude AMO 2023) : plans et estimatifs financiers en annexe

Durant cette première phase d'étude (de mars à juin 2023) il y a eu 3 comités de pilotage (composé uniquement d'élu.e.s issu.e.s de la zone de chalandise de chaque déchèterie) et 2 comités technique.

L'objectif était de reprendre les données de l'étude de 2019, de les actualiser, puis de travailler sur des propositions d'aménagement des 3 déchèteries (plusieurs scénarii par site). Enfin après arbitrage du comité de pilotage, le bureau d'étude devait affiner une proposition par déchèterie (en plan .dwg) et faire une estimation budgétaire.

Proposition n°1: aménagement Colombier – 650 000 €TTC

- ✓ création local gardien aux normes avec couverture en photo voltaïque
- ✓ création de voirie différenciée de l'aire de travail des camions de collecte,
- ✓ création d'une nouveau quai et d'un escalier d'accès en bas de quai,
- ✓ création d'une zone haut de quai avec zone de stationnement pour tous les flux au sol (dont réemploi et déchets dangereux actuellement en bas de quai + ajout de flux éventuels),
- ✓ mise en place de l'éclairage,
- ✓ mise en place d'un contrôle d'accès
- ✓ mise en place de garde-corps aux normes
- ✓ mise en place de signalisation verticale et horizontale

Proposition n°2 : aménagement Tournon – 890 000 €TTC

- ✓ création local gardien aux normes
- ✓ création d'une sortie des voiture en haut de quai pour mettre en plus une fluidité d'utilisation,
- ✓ création de voirie en bas de quai différenciée de l'aire de travail des camions de collecte,
- ✓ création d'une zone bas de quai avec couverture en photo voltaïque et zone de stationnement pour tous les flux au sol (dont DEEE, portes et fenêtre, déchets dangereux actuellement en haut de quai, ajout réemploi et autres flux au besoin). Cette zone accueillerait aussi les gravats au sol qui sont actuellement en haut de quai non sécurisé,
- ✓ déplacement de l'éclairage,
- ✓ renforcement du contrôle d'accès (notamment sur zone déchets verts),
- ✓ mise en place de garde-corps aux normes,
- ✓ mise en place de signalisation verticale et horizontale,
- ✓ borne d'arrivée d'eau pour la protection incendie et bassin de récupération des eaux d'incendie,
- ✓ mise en place d'un séparateur d'hydrocarbure.

Proposition n°3 : reconstruction d'une nouvelle déchèterie sur le site de Saint-Donat 1 250 000 €TTC :

- ✓ reprise de tout le site avec 9 quais (hauteur et espacement des quais maîtrisés)
- ✓ une zone haut de quai importante
- ✓ une voirie échappatoire si pas d'autorisation de rentrer sur la déchèterie,
- ✓ aire de travail des camions séparé du flux voiture,
- ✓ création local gardien aux normes avec couverture photovoltaïque
- ✓ création de quais supplémentaires avec meilleurs positionnement,
- ✓ reprise des hauts de quai,
- ✓ création de voirie en bas de quai différenciée de l'aire de travail des camions de collecte,
- ✓ agrandissement de la zone haut de quai pour tous les flux au sol (dont DEEE, portes et fenêtre, déchets dangereux actuellement en haut de quai, ajout réemploi et autres flux au besoin),
- ✓ renforcement de l'éclairage,
- ✓ mise en place du contrôle d'accès,

- ✓ mise en place de garde-corps aux normes,
- ✓ mise en place de signalisation verticale et horizontale,
- ✓ borne d'arrivée d'eau pour la protection incendie et vanne de confinement des eaux d'incendie,
- ✓ mise en place d'un séparateur d'hydrocarbure.

Considérant l'avis de la commission gestion des déchets ;

Considérant l'avis du bureau du 29 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le programme de modernisation des déchetterie en priorisant la déchetterie de St-Donat-sur-l'Herbasse puis celle de Tournon-sur-Rhône et enfin celle de Colombier-le-Vieux
- APPROUVE la mise en place d'un logiciel de contrôle d'accès sur tous les sites et la mise en place immédiate de garde-corps adaptés sur les trois sites ;
- APPROUVE la mise en place de nouveaux règlements ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 5 juillet 2023.